



2017

**Rapport d'activité des services de l'État
dans le département
des Bouches-du-Rhône**





PREFET DES
BOUCHES-DU-RHONE



Pierre DARTOUT

Préfet de la région
Provence-Alpes-
Côte d'Azur
Préfet de la zone de
défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du
Rhône

LE MOT DU PREFET

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activité des services de l'État dans les Bouches-du-Rhône pour l'année 2017.

Dans un contexte national et international difficile, la protection de la population et la sécurité du citoyen, en lien avec les services du préfet de police, ont constitué un objectif prioritaire.

Le département des Bouches-du-Rhône doit également faire face à de nombreux défis : affirmation de la Métropole, gestion de la pression migratoire, réduction de la pollution et développement de l'activité économique, lutte contre les inégalités.

Sur tous ces sujets, la présence de l'État et la densité de son intervention ne se sont pas démenties et son implication demeure forte dans l'exercice de ses missions d'intérêt général au service des collectivités, des entreprises, des associations et de chaque habitant du département.

Dans un souci continu de faire progresser le partenariat l'État s'est positionné aux côtés des acteurs locaux dans son rôle d'accompagnement des projets de développement du territoire.

Les services de l'État continuent à se moderniser : dématérialisation, rationalisation et simplification ont également guidé notre action.

L'État doit s'adapter à son nouveau contexte avec comme objectif d'être plus efficace et d'offrir un service public plus accessible et répondant à l'évolution technologique, tout en demeurant attentif à chaque territoire du département.

SOMMAIRE

PRIORITE N°1 – GARANTIR LA SECURITE DES CITOYENS

- La prévention des risques naturels
- Les risques technologiques et industriels
- La protection civile
- Les établissements accueillant du public
- La protection des consommateurs
- La lutte contre la maltraitance animales
- La lutte contre le travail illégaux
- Les autorisations aérienne

PRIORITE N°2 – COMBATTRE LES INEGALITES SOCIALES ET TERRITORIALES

- Le logement locatif social
- La rénovation urbaine
- L'hébergement d'urgence
- L'hébergement des demandeurs d'asile
- La politique de la ville
- La politique en faveur de l'emploi
- L'insertion par l'activité économique

PRIORITE N°3 – ASSURER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE

- Développement économique durable
- La mobilisation des énergies renouvelables
- La gestion du domaine public maritimes
- Les mesures de soutien aux marchés et aux revenus du monde agricoles
- L'accompagnement des entreprises

PRIORITE N°4 – L'ETAT PRESENT AUPRES DES COLLECTIVITES ET DES PORTEURS DE PROJET POUR DEVELOPPER LE TERRITOIRE

- Le soutien aux collectivités locales
- Le soutien aux transports dans la Métropole

PRIORITE N°5 – UN ETAT PRESENT MODERNE AU SERVICE DES CITOYENS

- Inscrire les préfectures dans l'avenir des territoires
- L'accompagnement des usagers dans le parcours digital
- Une réforme profonde des mission des préfectures

GARANTIR LA SÉCURITÉ DES CITOYENS

La prévention des risques naturels

La politique de prévention vise à réduire les conséquences dommageables des catastrophes naturelles, en complément de la gestion de crise et de l'indemnisation des victimes : connaître les risques, informer, éduquer, surveiller, prévoir, réduire la vulnérabilité, protéger, se préparer à la crise, exploiter le retour d'expérience et responsabiliser.

Les services de l'Etat (DDTM, UT DREAL, préfecture et sous-préfectures) poursuivent le pilotage de la politique de **prévention des risques naturels**, avec l'élaboration des Plans de prévention des risques (PPR) et la prise en compte des risques dans les documents de planification (PLU et SCOT).

29 Plans de prévention du risque inondation ont été approuvés de 2014 à 2017 :

- ✓ 6 PPRI Rhône et submersion marine (dont Arles et Tarascon)
- ✓ 19 PPRI Durance
- ✓ 4 PPRI Huveaune dont Marseille et Aubagne

En parallèle de la mise en œuvre de la prévention réglementaire, les collectivités ont été concernées par la mise en place de la compétence GEMAPI à compter du 1^{er} janvier 2018.

Sur le territoire de la Métropole, la mise en œuvre de la Stratégie locale de gestion des risques d'inondation approuvée en mars 2017 doit permettre de définir des plans d'actions de prévention des inondations (PAPI) sur la thématique des inondations par ruissellement.

Sur les 10 Plans de prévention des risques feux de forêt prescrits, sont approuvés (Carnoux, Trets, Auriol, Roquevaire) et les autres sont en cours de procédure (dont le PPRIf de Marseille, hors norme aux regards de l'étendue concernée (52 quartiers) et de l'importance du risque y compris en zone urbaine).

Les risques technologiques et industriels



En matière de risques technologiques, les services de l'Etat ont poursuivi leur travail d'élaboration des plans de prévention des risques technologiques :

- approbation de deux PPRT sur les communes de Marignane (Stogaz) et Rognac (Butagaz) ;
- poursuite de la démarche de réduction des risques des plateformes pétrochimiques de Berre, Lavera, Fos-est et Fos-ouest dans le cadre de l'instruction des PPRT associés ;
- mise en œuvre de la nouvelle directive Seveso 3 : 6 nouveaux établissements (dont 4 nouveaux SEVESO seuil haut) sont désormais classés SEVESO à l'issue de ce recensement dans le département. Au total, 62 établissements SEVESO sont recensés dans les Bouches-du-Rhône (dont 41 seuil haut).

La protection civile



Outre le volet planification et sécurité civile, le service de protection civile de la préfecture a assuré durant l'année 2017 sa mission de tenue d'exercices ; 32 exercices, entraînements et tests ont été réalisés.

La campagne de feux a été particulièrement éprouvante avec notamment les sinistres de Saint Cannat, Carro, Port de Bouc, Aubagne/Carnoux et la gestion du teknival sauvage de Saint Martin de Crau du 12 au 15 août 2017.

Les établissements accueillant du public

L'année 2017 a permis de consolider le réseau inter-commissions de sécurité incendie pour assurer le suivi des E.R.P. et I.G.H. sous avis défavorable. C'est dans ce cadre constitué des 25 commissions de sécurité incendie, toutes très sensibilisées au suivi individualisé de ces établissements, que s'exerce le pilotage de la D.D.P.P. Originale et innovante, cette organisation propre aux Bouches-du-Rhône, rassemble les sous-préfets, les maires et différents services de prévention. Elle développe des plans d'actions progressives pour recouvrer la conformité des E.R.P./I.G.H. sous avis défavorable. L'investissement de l'ensemble des acteurs de la sécurité incendie et les premiers résultats obtenus, parmi lesquels on peut citer les améliorations constatées à l'hôpital nord, invitent à poursuivre cet engagement collectif qui vient aussi en appui des commissions et diffuse des notes de bonnes pratiques.

La sous-commission départementale a procédé à 127 visites périodiques, 57 visites d'ouvertures d'E.R.P. et 55 réceptions de travaux. 51 commissions de plan ont été organisées, périmètre S.D.I.S. et B.M.P.M. confondu, pour un total de 880 dossiers étudiés.

Le travail de la DRDJSCS a de son côté permis de sécuriser les disciplines « ciblées » dans lesquelles le plus grand nombre de contrôles ont été réalisés : les centres équestres, les salles de remise en forme, les piscines et lieux de baignades, les activités nautiques et voile et la plongée subaquatique avec respectivement 62, 56, 34, 21 et 20 contrôles. D'autre part, les contrôles ont également permis de vérifier les qualifications et les cartes professionnelles de 668 éducateurs sportifs (585 en 2016).

La protection des consommateurs



La DDPP assure la protection du consommateur essentiellement dans le domaine du contrôle et de l'inspection des produits alimentaires et non alimentaires (notamment sur le M.I.N. des Arnavaux), des prestations de services, du risque bâtimentaire et de l'examen du permis de conduire.

Des opérations de contrôle renforcé sont notamment mises en place lors de l'Opération Interministérielle Vacances (O.I.V.) avec 1100 visites réalisées de juin à septembre 2017 pour environ 3500 contrôles et lors de l'Opération des Fêtes de Fin d'Année (O.F.F.A.) avec 300 visites faites de novembre à mi-janvier 2018 pour 950 contrôles. L'analyse de risques s'illustre par un taux d'anomalies en hausse (31% pour l'O.I.V. et 22% pour l'O.F.F.A.) et une augmentation substantielle du nombre des suites administratives et pénales. Ces deux temps forts de la consommation sont régulièrement conduits en interministériel avec l'appui de la préfecture, de la préfecture de police, de la gendarmerie, des douanes, de la DDTM.

Les contrôles portent sur l'information générale sur les prix, les pratiques commerciales trompeuses, les règles générales d'hygiène, la sécurité sur les aires collectives de jeux et ils ont lieu dans les secteurs professionnels de la restauration traditionnelle et rapide, sur les marchés, les stands de vente en bord de route, les centres d'activités sportive et de loisirs, les hébergements touristiques et lors d'évènements d'importance.

Parallèlement à ces activités programmées, la D.D.P.P. intervient en urgence pour gérer les alertes liées à des produits à risques. Tous services confondus, 83 alertes ont été suivies en 2017 concernant des produits impropres à la consommation principalement du fait de contaminations microbiennes ou chimiques ou de présence de corps étrangers. En appui de l'A.R.S., la D.D.P.P. assure les enquêtes relatives aux Toxi-Infections Alimentaires Collectives (30 en 2017)

Le déroulement de l'Aïd el Kebir

Avec 9 sites temporaires en plus des deux abattoirs permanents, le bon déroulement de l'Aïd est une priorité dont l'organisation est consolidée toute l'année par un échange continu avec l'ensemble des parties prenantes de la filière ovine : éleveurs, syndicats agricoles, chambre d'agriculture, abatteurs ... Sur trois jours, du 1^{er} au 3 septembre 2017, 30 agents des services vétérinaires et 10 vétérinaires privés se sont mobilisés pour contrôler les conditions d'abattage rituel de 10 000 agneaux, dans le respect des règles sanitaires et de protection animale. Parallèlement, avec le soutien des Parquets, la collaboration du cabinet du préfet et de la préfecture de police, une lutte efficace a été menée contre l'abattage illégal se traduisant par 43 contrôles routiers, la saisie de 400 animaux et l'établissement de 5 procédures pénales. Ce dispositif est maintenu pour convaincre de l'abandon de pratiques illégales de transport et d'abattage.

L'année 2017 a vu naître le Comité Local Abattoir. Face à la méconnaissance de l'activité des abattoirs, en réponse à la demande de la société civile, cette instance promeut les échanges entre les parties liées à l'abattage pour accroître la transparence sur le fonctionnement des outils.

La lutte contre la maltraitance animale

La D.D.P.P. a amorcé en 2017 la réflexion de la cellule Opérationnelle des Maltraitances Animales installée en 2018. Intervenant principalement au titre de la prévention, cette nouvelle instance identifiera les éleveurs qui, souvent socialement fragilisés, peuvent glisser vers la maltraitance animale. Dans l'objectif de ne pas laisser s'aggraver la situation, la cellule pourra intervenir dans l'urgence.

La lutte contre le travail illégal

Dans les Bouches-du-Rhône, en 2017 le nombre d'interventions de l'inspection du travail en matière de lutte contre le travail illégal a été de 470 (hors celles concernant des Prestations de Services Internationales). Elles ont continué à porter principalement sur le BTP, les hôtels, cafés et restaurants (HCR). Les services de l'inspection du travail ont relevé, en 2017, 97 procès-verbaux pour des infractions constatées ; 33 (plus du tiers) ont concernaient du travail illégal.

La priorité s'est poursuivie en 2017 sur la lutte contre les fraudes aux prestations de service internationales (PSI). Le département est particulièrement concerné par le détachement de travailleurs dans le cadre des PSI. En 2017, près de 45% des salariés détachés dans la région (11 275 déclarations) l'ont été dans notre département. L'agriculture (37 % des PSI), l'industrie (29%) et le BTP (17 % des salariés détachés) sont les secteurs les plus concernés.

Les contrôles sont menés par les services de l'inspection du travail en lien avec les corps de contrôle coopérant dans le cadre du Comité Départemental Anti-Fraude (CODAF).

Concernant le thème de la santé/sécurité au travail, la lutte contre les chutes de hauteur dans le BTP et la prévention des risques liés à l'amiante ont été les deux axes d'actions privilégiés.

Les autorisations aériennes

2017 a été riche en matière d'autorisations aériennes, avec comme dossiers emblématiques la création d'un aérodrome privé à Sausset les Pins pour permettre l'expérimentation d'un engin innovant , le "flyboard air", première en France et la prise d'un arrêté le 8 mars 2017 interdisant dans le département des Bouches-du-Rhône les lâchers de ballons de baudruche et de lanternes volantes, pour des motifs de protection de l'environnement et de sécurité incendie, ce qui fait des Bouches-du-Rhône un département moteur sur cette thématique.

COMBATTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET TERRITORIALES

Le logement locatif social



La production de logements locatifs sociaux (LLS) est une nécessité à la fois pour l'activité des entreprises et l'emploi, pour l'accueil de nouvelles population et dans un souci de cohésion sociale et d'équilibre territorial.

En 2017, 4 321 logements sociaux ont été programmés dans le département, dont 4 097 pour la métropole.

37 contrats de mixité sociale ont été signés avec l'État afin d'accélérer la dynamique de production de LLS. Cette démarche partenariale a permis d'améliorer sensiblement les conditions d'acceptation locale du développement du logement social.

Sur 119 communes que compte le département, 78 sont tenues de disposer de 25 % de logements sociaux au regard de leur parc de résidences principales, à l'échéance du 31 décembre 2025.

En 2017, le Préfet, les sous-préfets d'arrondissement et les services de la DDTM ont conduit, en liaison étroite avec les maires des communes déficitaires concernées, le bilan de la période triennale 2014-2016.

Les efforts des communes ont été pris pleinement en compte dans le bilan triennal de 2017, à l'issue duquel 24 arrêtés de carence ont été pris pour les communes qui n'avaient pas atteint leurs objectifs. Le nombre de communes faisant l'objet d'un arrêté de carence a fortement diminué. (24 en 2017, contre 42 en 2014 soit une diminution de - 43 %).

6 communes du département ont fait l'objet d'une exemption d'obligation de production de logements locatifs sociaux pour les années 2018-2019 (2 au titre de l'inconstructibilité de 50 % de la zone urbanisée et 4 au titre de l'insuffisance de la desserte en transports en commun).

L'accès au logement social

Malgré une tension très forte sur l'est du département, le DALO permet de faciliter grandement le logement des ménages défavorisés : la majorité des ménages reconnus prioritaires et urgents (PU) sont logés chaque année, dans des délais inférieurs à ceux qu'ils rencontrent dans le droit commun. Le délai moyen de relogement dans les Bouches-du-Rhône en 2017 était de 285 jours (à titre de comparaison, ce délai était de 354 jours sur l'ensemble de la région , et de 600 jours dans la région Ile-de-France).

Il faut souligner qu'en 2017, le nombre de recours DALO déposés a sensiblement augmenté, à un niveau jamais atteint (6 870 soit + 16 % par rapport à 2016) ; 2 717 ménages ont été reconnus PU, dont 60 % étaient domiciliés à Marseille. 1 392 ménages PU ont été relogés, dont 1320 dans le parc social.

La rénovation urbaine

2017 a également confirmé l'avancement opérationnel satisfaisant des Programmes de rénovation urbaine (PRU). Sur Marseille, 208 opérations sont désormais terminées et soldées dans le département (sur 502 pour le total des PRU du département, soit 41 %).

Des engagements importants pour les 5 à 10 prochaines années sont formalisés dans le protocole de préfiguration Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de la métropole Aix Marseille Provence pour le territoire de Marseille, dans l'accord partenarial pluriannuel pour l'observation et le traitement des copropriétés dégradées, et dans le protocole de lutte contre l'habitat indigne.

L'hébergement d'urgence

L'État assure le financement et le suivi de 3 433 places d'hébergement gérées par des associations. La fin de l'année 2017 a vu la mise en place du plan Hiver en recourant à des locaux inoccupés et mis à disposition par le Conseil départemental. Près de 140 places d'hébergement d'urgence pour femmes victimes de violence ont été créées. Une action forte de coordination des maraudes avec le 115 a été engagée afin de mieux répondre aux besoins des usagers en grande précarité. L'accompagnement du projet de reconstruction de l'UHU s'est poursuivi entre l'État et la Ville de Marseille afin d'adapter au mieux les futurs locaux aux besoins du public.

L'hébergement des demandeurs d'asile

En 2017, le service a accompagné la création de nouvelles places de centres d'accueil et d'orientation (CAO), portant ainsi la capacité d'accueil à 284 places, de même que la création d'un centre d'accueil et d'évaluation des situations (CAES) de 50 places et de deux établissements (résidences hôtelières à vocation sociale) pour une capacité totale de 197 places dans le cadre du Programme régional d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile (PRAHDA).

Dans le même objectif de fluidification des dispositifs du secteur de l'asile et d'amélioration de la réponse aux besoins des personnes, la commission en charge de l'orientation des personnes réfugiées vers des dispositifs intermédiaires a poursuivi sa mission visant à favoriser l'insertion et l'accès au logement de ce public.

La prise en compte, en lien avec la plateforme des demandeurs d'asile (PADA), des personnes les plus vulnérables sans hébergement a nécessité un investissement très important des services au regard de l'augmentation significative des flux migratoires.

Dans le cadre du programme d'accueil des réfugiés syriens dits "réinstallés" en provenance des camps humanitaires du Liban, de Jordanie et de Turquie, le département des Bouches-du-Rhône a accueilli 59 familles en 2017, soit 237 personnes dans des logements captés par trois associations. Ces ménages font l'objet d'un accompagnement social et professionnel complet pendant 12 mois consécutifs, visant leur bonne intégration.

La politique de la ville

La DDCS contribue à la coordination et à la mise en œuvre de la politique de la ville, dans son volet social, en lien étroit avec le cabinet de la préfète déléguée pour l'égalité des chances et avec les délégués du préfet intervenant directement dans les quartiers prioritaires.

Elle suit les contrats de ville signés avec les EPCI concernés et gère les aspects administratifs et financiers (crédits de la politique de la ville) en instruisant et mettant en paiement les subventions accordées dans ce cadre chaque année à la suite des appels à projet. Elle coordonne et met en œuvre également des contrôles d'actions et postes d'adultes-relais financés. Elle contribue au déploiement du programme de formation aux valeurs de la République et à la laïcité.

Chiffres clés :

- ✓ **8** Contrats de ville à l'échelle intercommunale (dont 6 repris par la Métropole Aix-Marseille-Provence).
- ✓ **17** Communes.
- ✓ **68** Quartiers prioritaires.
- ✓ **300 000** Habitants dans les quartiers prioritaires
- ✓ **239** Adultes-relais (médiateurs intervenant dans les quartiers)
- ✓ **18** délégués du préfet et 5 chargés de missions thématiques
- ✓ Budget d'environ **15 M€** (programme 147)

En 2017, plus de 2 500 volontaires (tous agréments confondus) sont entrés dans le dispositif du service civique, engagement au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans. Dans le département des bouches-du-Rhône, le nombre de volontaires entrés en mission a ainsi progressé en 2017 (environ 2 200 volontaires en 2016).

La politique en faveur de l'emploi

L'année 2017 a été, une nouvelle fois, marquée par la lutte contre le chômage qui n'épargne pas notre département. Le taux de chômage des Bouches-du-Rhône (10,7 au 4^{ème} trimestre 2017) est supérieur à la moyenne régionale (10,4) et nationale (8,6). Au 31 décembre 2017, les Bouches-du-Rhône comptaient 206 080 demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant ou non exercé une activité dans le mois (catégories A, B, C). Ce nombre a progressé de 4,6 % sur un an bien que le service public de l'emploi ait constamment maintenu son effort pour mettre en œuvre les politiques en faveur de l'emploi.

Le nombre de CAE attribués a été de l'ordre de 10 250. 765 CIE ont été prescrits dans les Bouches du Rhône dont 136 CIE starters. 1283 emplois d'avenir ont été prescrits dont 595 renouvellements.

L'insertion par l'activité économique

En 2017, 35 entreprises ont choisi de s'investir dans le cadre de la Charte Entreprises et Quartiers, 28 entreprises se sont réengagées et 5 sont nouvellement signataires

Un plan de parrainage pour l'emploi a été mis en place pour lutter contre toutes les formes de discriminations sur le marché du travail. Ce dispositif bénéficie d'un cofinancement Etat-Région.

En 2017, dans les bouches-du-Rhône, le dispositif régional parrainage pour l'emploi des publics Jeunes et Adultes a concerné 1292 parrainés qui ont été accompagnés par 573 parrains et marraines.

En 2017, 59,2 % des parrainés soit 692 personnes sont sorties du dispositif avec une réponse emploi.

Initiation « Impact Emploi »

2017 est l'année de démarrage de l'initiative « Impact Emploi » porté par les Apprentis d'Auteuil. Ce projet innovant financé dans le cadre du programme des investissements d'avenir (environ 2 millions d'euros de crédits de l'État seront mobilisés sur trois ans) vise à expérimenter à l'échelle de trois quartiers prioritaires des Bouches-du-Rhône (La Cité des Lauriers/Oliviers et Felix Pyat à Marseille et le quartier Les Ferrages à Tarascon), une méthodologie innovante d'intervention qui se concentre sur les jeunes et les parents d'une cité/bloc d'immeubles pour la déployer à terme à plus grande échelle. Les actions soutenues ont vocation à « faire du sur-mesure » auprès d'une majorité d'entre eux, à travers un accompagnement qualitatif et ambitieux associant les jeunes, leurs parents et l'ensemble des acteurs associatifs, publics et économiques du territoire concerné.

ASSURER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE

Développement économique durable

La préservation de l'environnement n'a cessé d'être une priorité des services de l'Etat en 2017.

L'année a été marquée par des dossiers majeurs présentant des enjeux environnementaux exceptionnels. Le plan stratégique 2016-2018 de la MISEN des Bouches-du-Rhône, qui identifie les orientations stratégiques et actions opérationnelles à mener pour les années à venir, sur la base des orientations nationales et régionales, et en intégrant les enjeux spécifiques au département.

Parallèlement, plusieurs grands projets ferroviaires et routiers (LNPCA, poursuite des travaux de la L2, Boulevard urbain sud, priorisation des voies de bus sur autoroute) ont été engagés ou menés à terme en intégrant les impacts sur l'environnement.

La mobilisation des énergies renouvelables

A l'heure de la COP 21 et du rappel des enjeux de transition énergétique, l'objectif est de développer la politique de mobilisation des énergies renouvelables (photovoltaïque, solaire thermique, éolien, filière biomasse).

La DDTM, en tant qu'instructeur des autorisations de construire de compétence État a eu à délivrer des permis de construire dans la tranche 2 d'Euroméditerranée qui va se poursuivre pendant plusieurs années, avec le démarrage de l'îlot démonstrateur Allar de la ZAC littoral, dont la « boucle de thalasso thermie ». Il s'agit de construire une centrale de pompage d'eau de mer qui permettra de réchauffer ou de refroidir un réseau d'eau potable afin de délivrer eau chaude, chauffage et climatisation dans les bâtiments. Le réseau qui s'étendra sur trois kilomètres pourra alimenter environ 500 000 m² de surface.



La gestion du domaine public maritime

La DDTM, en sa qualité de gestionnaire du Domaine Public Maritime poursuit la stratégie de l'Etat et adapte les orientations opérationnelles en fonction des enjeux territoriaux. Il s'agit pour la DDTM et plus particulièrement sur la Ville de Marseille, de poursuivre un effort important de libération du DPM et d'amélioration de la gestion des espaces publics initié depuis plusieurs années. En 2017, plusieurs chantiers ont ainsi été menés :

- Libération de la plage des Phocéens située dans l'anse du Fortin, avec la démolition du restaurant L'abri Côté
- Déconstruction du restaurant le Lunch avec la reconquête effective d'une partie de la plage de Sormiou,
- Libération des terrasses en dur exploitées par des restaurateurs, pour permettre la mise en concession de la plage de la Pointe Rouge (une seule terrasse, O Pedalo, reste à déconstruire par l'État au regard de sa situation particulière),
- Projet de requalification du Parc Balnéaire du Prado portée par la ville de Marseille, dans le cadre de l'aménagement de la base nautique du Roucas Blanc pour les Jeux olympiques de 2024,
- Réaménagement du littoral dans l'anse de Maldormé (Marseille).

Altéo

L'entreprise Altéo, un des leaders mondiaux de l'alumine, qui représente plus de 400 emplois directs dans le département, a mis un terme à ses rejets de résidus de bauxite en Méditerranée fin 2015.

Se sont substitués à ces derniers des résidus solides à terre et un rejet liquide en mer, qui prendra totalement fin d'ici 2019, dans le cadre d'une phase transitoire permise par un long processus de concertation et encadrée par une commission spécifique de suivi de site.

Récemment, l'envol de poussière de résidus solides a également conduit à la prise d'arrêtés renforçant les obligations de l'entreprise et exigeant de nouvelles études d'impact, afin de répondre aux inquiétudes des riverains tout en ne compromettant pas la pérennité économique du site.

Les mesures de soutien aux marchés et aux revenus du monde agricole



Afin de soutenir le monde agricole particulièrement touché par les difficultés financières, les services de la DDTM se sont mobilisés au travers de dispositifs adaptés :

- les aides de la PAC;
- les aides découplées pour 28,7 M€, les aides couplées végétales pour 1,7 M€, les aides couplées animales pour 3,4 M€, ont mobilisé en 2017 ;
- les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) pour 6,5 M€ ; les enjeux actuels sont les retards de paiement des MAEC pour les campagnes 2016 et 2017 ; le rattrapage des dossiers est effectué en 2018 (347 dossiers traités fin août 2018).

L'accompagnement des entreprises

La Plate-forme d'appui aux mutations économiques dont l'enjeu est d'accompagner les filières stratégiques de la métropole Aix-Marseille-Provence a poursuivi son action autour de 4 priorités en concordance avec celles de la Métropole dans son agenda du développement économique et celles du SRDEII de la Région, à savoir la transition numérique, la réparation navale, la chimie pétrochimie autour de l'étang de Berre et la logistique. La plateforme a permis de développer des actions de GPEC.

L'évaluation conduite en continu a souligné l'intérêt d'une telle initiative, renforcé par l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

En 2017, le nombre de Plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) a connu une forte augmentation avec 22 PSE instruits par l'UD Directe (1356 emplois supprimés) contre 11 en 2016 (793 emplois supprimés). L'analyse de ces PSE fait apparaître qu'il n'y a pas de secteurs spécifiquement touchés par ces suppressions d'emploi.

L'implantation de nouvelles unités industrielles

Le projet Queehen, qui s'est soldé par une décision d'implantation de l'industriel, est emblématique de cette action et participe à la structuration de la Plate-forme industrielle et d'innovation de Caban Tonkin (PIICTO) à Fos-sur-Mer. En effet, le projet représente un investissement total de 105 M€ et la création sur trois ans de 130 emplois directs et près de 200 emplois indirects. Il s'agit de la première usine construite ex-nihilo par un industriel chinois en France et de la première implantation industrielle nouvelle sur PIICTO permettant le lancement commercial de celle-ci.

En conséquence un nombre significatif de conventions de revitalisation sont en cours de mise en œuvre (8) ou en négociation (6) avec notamment deux conventions concernant le pôle pétrochimie (Total et Lyondelbasell qui ont fermé leurs raffineries de pétrole et se sont engagés dans une démarche volontaire de revitalisation).

Les services de l'Etat assurent également l'accompagnement d'entreprises sollicitant un appui dans leurs démarches réglementaires (Bouygues, Airbus, la CCIMP avec le projet d'extension de Kedge business School).

Le CODEFI (Comité Départemental d'Examen des difficultés de Financement des entreprises) s'est réuni à 10 reprises en 2017. Il a examiné un peu plus de 60 dossiers d'entreprises pour la majorité des TPE-PME, dont certaines sont emblématiques (La Marseillaise, Scop-TI, Bonnans, Sunpartner, Canavese) rencontrant des difficultés de financements bancaires ou de trésorerie, en vue de trouver des solutions .

Le Pacte de responsabilité et de solidarité, initié en 2013 avec le crédit impôt compétitivité emploi (CICE), s'est poursuivi et renforcé. Le CICE a bénéficié en 2017 à 25 418 entreprises, pour un montant de 234 M€ (soit 642 entreprises de plus qu'en 2016).

Le plan local de redynamisation

Dans le cadre des restructurations des sites de Défense, un plan d'accompagnement a été mis en place en 2012 pour faciliter la transition des territoires concernés vers de nouvelles dynamiques de développement économique et de reconversion des emprises militaires (aménagement immobilier, foncier...). Une convention a été signée le 7 décembre 2012 entre l'État et la ville de Marseille, la métropole, le Conseil départemental et le Conseil régional.

Un programme à hauteur de 13,8 M€ a été mené autour de 3 actions : la création du Fonds Innovation Marseille Provence pour financer les entreprises en croissance, la création d'un pôle pour les entreprises artisanales, la création d'un studio de tournage MoCap.

L'une des premières entreprises soutenues a été TRAXENS, aujourd'hui devenu le leader mondial des systèmes d'informations portuaires, grâce un système de traçabilité RFID (technologie sans contact) des containers. 30 TPE-PME et start-ups ont été soutenues jusqu'à la fin 2017.

En janvier 2018, lors du salon international de Las Vegas, référence mondiale pour les technologies électroniques, la start-up Iprotego a été primée pour sa solution logicielle sur la gestion par les familles du risque de harcèlement et la "e-réputation".

L'ETAT PRESENT AUPRES DES COLLECTIVITES ET DES PORTEURS DE PROJET POUR DEVELOPPER LE TERRITOIRE

L'Etat auprès des collectivités : dotations, sécurisation de leurs actes par le conseil et le contrôle

En matière de contrôle de légalité, le nombre d'actes transmis par les collectivités locales aux services de la préfecture reste très important (plus de 66 000 actes reçus en 2017). L'activité s'est traduite cette année par 139 lettres d'observations et demandes de pièces nécessaires au contrôle adressées aux collectivités territoriales.

En matière de contrôle budgétaire 75 % des actes budgétaires reçus ont été contrôlés dans le délai de 30 jours.

Des réunions d'informations ont été organisées avec les collectivités pour les sensibiliser aux nouvelles dispositions du code des marchés publics.

La D.D.P.P. intervient pleinement à la sécurisation de l'achat public. Avec une participation très active aux commissions d'appel d'offres, en collaboration étroite avec le service du contrôle de légalité de la préfecture et la C.R.C., la D.D.P.P. intervient stratégiquement en amont du lancement des procédures, et au bénéfice des collectivités qui souhaitent une expertise préalable. En cas de problématique avérée, le préfet est alerté, permettant ainsi aux pouvoirs publics de tenir une position solide et univoque. En 2017, 24 fiches d'alerte ont été rédigées.

La D.D.P.P. a participé à 86 C.A.O. sur les 415 invitations adressées en 2017. Ce taux de participation de 21 %, déjà significatif, monte sur les 75% dès lors qu'il s'agit d'éclairer les collectivités locales les plus importantes (Métropole Aix-Marseille Provence, villes de Marseille, d'Aix-en-Provence et d'Aubagne, Conseil départemental) ou la Régie des transports de Marseille au titre du suivi de l'activité transports publics,

Afin de mieux cerner l'impact des dispositions des cahiers des charges en matière de concurrence, la D.D.P.P. participe à ces réunions qui associent de plus en plus services juridiques et services techniques pour mieux réformer les dispositions susceptibles de nuire à la concurrence. En 2017, ces analyses ont porté sur un montant d'engagements de 2,5 milliards d'euros.

La préparation de la montée en compétences de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence au 1er janvier 2018 a donné lieu à une activité de conseil des services de l'Etat soutenue et à la production de nombreuses analyses juridiques. Elle a concerné différents domaines : la définition de l'intérêt métropolitain, la restitution ou la conservation des compétences facultatives, l'organisation de la compétence "gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations", la montée en compétences en matière de promotion du tourisme et d'énergie, la mise en place d'une gestion transitoire des communes.

En outre, le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI), dont l'élaboration avait été engagée par la CDCI en juillet 2016, a été finalisé en mars 2017. Il a été l'occasion d'un diagnostic de l'impact de la montée en compétences de la Métropole sur les structures intercommunales existantes. Fin 2017, la dissolution de 15 syndicats a été engagée, principalement en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, de forêts, d'assainissement et d'eau potable,

Points sur les dotations financières aux collectivités du département des Bouches-du-rhône en 2017 :

- 1,2 Mds Euros de dotation globale de fonctionnement (DGF) – toutes branches confondues ;
- 42 M de fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC).
- 84 M Euros de fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

La DGF perçue par la Métropole s'élève à 291 Meuros en 2017. Les dotations financières totales de l'Etat versées à la Métropole s'élevaient à 741 M Euros.

Le soutien aux collectivités locales

Les subventions aux collectivités

Le Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) permet de soutenir les communes du département dans leurs projets d'investissement ; en 2017, une dotation de 9,2 M€ a permis de soutenir 38 opérations.

17 dossiers ont concerné la mise aux normes et de sécurité des équipements publics (51% de l'enveloppe départementale soit 4,7 M€).

Viennent ensuite les opérations de:

- ✓ réalisation d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du

nombre d'habitants : 30 % de l'enveloppe soit 2,8M€ avec 11 dossiers.

- ✓ développement d'infrastructures en faveur de la mobilité : 5,8 % soit 0,53 M€ pour 2 dossiers,
- ✓ développement d'infrastructures en faveur du logement : 5 % soit 0,4 M€ pour 1 dossier,
- ✓ développement numérique et téléphonie mobile : 3,7 % soit 0,3 M€ pour 1 dossier,
- ✓ rénovation thermique : 1,7 % soit 0,15 M€ pour 4 dossiers,
- ✓ transition énergétique : 1,2 % soit 0,11 M€ pour 2 dossiers.

Les communes ont également bénéficié de 1, 88 M€ de Dotation d'équipement des territoires ruraux. Sur 39 projets retenus, 12 opérations de voirie communale et rurale ont été subventionnées, à hauteur de 40,59 % de l'enveloppe globale, soit 765.469€.

11 opérations sur le patrimoine bâti représentant 33,49 % de l'enveloppe globale soit 631.559€, ont été soutenues.

Les 16 autres opérations sont réparties entre les thématiques suivantes :

- ✓ équipement scolaire et péri-scolaire du 1^{er} degré - 6 projets - 5,80 % - 109 293 €.
- ✓ - accessibilité de l'espace public aux personnes handicapées - 3 projets - 10,66 % - 200 994 €.
- ✓ - équipements sportifs - 2 projets - 4,51 % - 85 112 €.
- ✓ - environnement/réhabilitation thermique - 2 projets - 4,27 % - 80 474 €.
- ✓ - nouvelles technologies de l'informatique et de la communication - 2 projets - 0,63 % - 11 864 €.
- ✓ - maintien des services publics - 1 projet - 0,056 % - 1 044 €.

1,24 M€ de crédits issus de la Réserve parlementaire ont également été attribués (70 dossiers subventionnés).

Le contrat de ruralité du Pays d'Arles

Les contrats de ruralité ont été instaurés à la suite du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016 avec pour objectif d'accompagner la mise en oeuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs.

Les 3 établissements publics intercommunaux de l'arrondissement d'Arles (communautés d'agglomération Arles-Crau-Camargues-Montagnette et Terre de Provence agglomération ; communauté de communes Vallée des baux et Alpilles) et le syndicat mixte puis le PETR du pays d'Arles se sont engagés sous l'impulsion du sous-préfet dans la démarche,

15 opérations ont été subventionnées en 2017 pour un montant de 1,7M Euros.

Les 6 volets prioritaires (accessibilité aux services et aux soins ; développement de l'attractivité ; redynamisation des bourgs centres, renforcement des centralités et soutien aux commerces de proximités ; transition écologique ; cohésion sociale) sont pris en compte. Les actions susceptibles d'être financées en 2017 concernent notamment le redéploiement du MIN de Chateaurenard, la relance de la filière amandicol.

L'accompagnement de la métropole Aix-Marseille Provence

Le pacte d'innovation métropolitain

L'élaboration du pacte métropolitain, fin 2016, a été l'occasion de définir un projet de territoire et de nouveaux modes de gouvernance permettant de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés,

La métropole s'est orientée sur un nouveau projet relatif à la mise en place d'un système de mobilité innovant pour une métropole vaste et multipolaire comprenant les opérations de l'agenda mobilité qui ont été lancées dès 2017 ; grâce aux différentes réunions avec les services de l'Etat, ce projet a été enrichi avec un volet portuaire significatif.

La charte Métropole/port

Une "charte Ville-port" a été mise en oeuvre avec la ville de Marseille depuis 2013.

Avec la création de la métropole, nécessité s'est fait sentir d'élaborer une Charte Métropole-Port.

Sous l'impulsion de la préfecture, un travail a été engagé avec les services de Métropole, du Conseil départemental, du Conseil régional, du Grand Port de Marseille et de la CCIMP à cette fin.

Les bassins ouest constituent notamment du foncier économique à valoriser et à utiliser pour l'implantation de nouvelles activités, dans le cadre de l'agenda métropolitain de développement économique. L'Etat porte avec le GPMM une démarche d'optimisation des procédures d'implantation d'activités économiques, en particulier sur 1200 hectares du projet partenarial PIICTO pour une plateforme industrielle et d'innovation à Fos-sur-Mer (simplification des procédures environnementales). A cet égard, la récente décision du groupe chinois QUECHEN en vue d'implanter une nouvelle usine de silice, et de créer environ 200 emplois, concrétise les efforts collectifs.

La charte a vocation à être très opérationnelle, avec une liste de projets financés à court et moyen terme. La composante emploi/formation/insertion sociale sera renforcée par rapport à la Charte Ville-port.

Enfin, 2 chantiers importants ont été cofinancés par l'Etat dans le cadre du Pacte métropolitain d'innovation, à travers le fonds de Soutien à l'investissement Local : le "smart port", qui fait émerger des actions concrètes liées aux usages numériques de la communauté portuaire ; le chantier de renforcement des infrastructures de fibre optique THD sur les 2 bassins, en lien avec l'arrivée du câble sous-marin "Brexit2" connecté à l'Asie et au Moyen-Orient, et avec l'installation de data-centers d'ambition mondiale – avec toutefois des enjeux métropolitains fonciers et énergétiques forts, restant à traiter.



Le soutien aux transports dans la Métropole

Dans le cadre du Contrat de plan État -Région 2015-2020, l'État apporte un soutien de 307,7 M€ aux projets transports mis en œuvre dans le département :

- 108,1 M€ sur le volet routier, avec notamment la déviation de Miramas (coût 27 M €, subvention État 9 M€) ou la déviation de Martigues Port-de-Bouc (coût 68 M€, subvention État 50 M€).
- 125,3 M€ sur le volet ferroviaire, avec notamment le passage à 4 trains/heure sur la ligne Marseille-Gardanne-Aix (coût 173 M€, subvention État 52 M€) ou la modernisation de la ligne de la Côte bleue (coût 40 M€, subvention État 9 M€).
- 63,8 M€ sur le volet portuaire, avec des opérations visant à développer le report modal consistant à orienter les flux logistiques utilisant des moyens de transports gros émetteurs de carbone et de particules vers des moyens plus respectueux de l'environnement.

Le soutien des actions en matière de mobilité est une priorité pour l'État, autour de quatre axes :

- ✓ désengorger les zones denses,
- ✓ favoriser les transports propres,
- ✓ encourager les alternatives à la voiture individuelle,
- ✓ limiter l'impact du trafic poids lourds.

L'État accompagne également la Métropole Aix-Marseille Provence dans la mise en oeuvre de son agenda mobilité, avec le financement des voies bus sur autoroute (8 M€ dans le cadre du CPER), et le développement du tramway et des BHNS (82 M€).

En 2017, l'État a également apporté un premier soutien pour la mise en oeuvre de l'Agenda mobilité à travers le Pacte d'innovation État-Métropole; 9 M€ ont été attribués à la métropole pour le financement de 3 pôles d'échanges et des études préalables au développement du réseau de MétroExpress.

Voies réservées sur l'axe Aix-Marseille : un premier bilan positif

L'aménagement de voies réservées aux transports en commun sur les autoroutes apparaît comme une solution à fort potentiel pour améliorer les performances des transports collectifs au sein de la métropole, sur le plan de la fiabilité et des gains en temps de parcours. Le déploiement du réseau de lignes à haut niveau de service, MétroExpress, prévu dans la Stratégie régionale des transports et à l'Agenda de la Mobilité de la métropole, repose par ailleurs sur le développement de ces voies dédiées.

À ce jour, 6 km de voies réservées aux bus ont été aménagés sur l'axe Aix-Marseille, principalement sur l'A51 au droit de Plan-de-Campagne et sur l'A7 à l'arrivée à Saint-Charles soit environ un tiers des voies réservées aménagées en France.

Ces premières sections affichent, après expérimentation, un bilan positif pour trois raisons majeures :

- un gain de 20 minutes en heures de pointe pour les autocars ;
- un impact positif sur l'évolution de la congestion générale sur les autres voies de circulation ;
- une sécurité routière préservée, ces aménagements étant à la fois compris et acceptés par les automobilistes.

UN ÉTAT MODERNE AU SERVICE DES CITOYENS



Inscrire les préfectures dans l'avenir des territoires

Le « Plan Préfectures Nouvelle Génération » (PPNG), lancé en fin d'année 2015, vise un double objectif : rendre aux Français un service de meilleure qualité en s'appuyant sur la généralisation du recours aux télé-procédures ou à des tiers de confiance et renforcer les missions prioritaires des préfectures.

En s'appuyant sur la généralisation du recours aux télé-procédures ou à des tiers de confiance, le PPNG a réformé profondément les modalités de délivrance des titres réglementaires que sont la carte nationale d'identité, le passeport, le permis de conduire et la carte grise.

Dès la fin de l'année 2017, les guichets de préfecture pour la délivrance de ces 4 titres ont fermé au profit de nouvelles téléprocédures et d'un réseau de tiers de confiance renforcé (mairies, auto-école, garage...). L'instruction de l'ensemble de ces titres a été transférée sur une cinquantaine de centres d'expertise et de ressources titres (CERT), spécialisés par titre, composés de 20 à 50 agents et rattachés à une préfecture de département.

Les titres de séjour

Sur le site de Saint-Sébastien 1100 personnes ont été reçues par jour au titre du séjour des étrangers.

Dans le secteur des titres "étrangers", la préfecture des Bouches-du-Rhône est dans le TOP 3 des préfectures traitant le plus de demandes : 31 000 décisions d'admission au séjour, 2 900 demandes de naturalisation ...

L'accompagnement des usagers dans le parcours digital

Au cours de l'année 2017 plus de 230 points numériques se sont ouverts dans les préfectures et sous-préfectures qui délivraient en 2017 des titres. Six points numériques en préfecture des Bouches-du-Rhône, deux en sous-préfectures d'Aix-en-provence et d'Istres et un à Arles permettent aux usagers qui le souhaitent d'être accompagnés dans leurs démarches en ligne par un médiateur numérique.

La préfecture a mis en œuvre des actions de sensibilisation et de formations auprès de ses partenaires (collectivités, maisons de service au public, associations) pour les inciter à mettre en place des espaces numériques accompagnant les usagers sur les télé-procédures du ministère de l'Intérieur. De nombreux sites se sont montrés intéressés et la préfecture les accompagne dans ce cadre. L'objectif est de pouvoir offrir aux usagers des points les plus proches de leur domicile et favoriser ainsi l'inclusion numérique.

Outre la simplification pour les usagers, qui n'auront plus à se déplacer en préfectures, ce développement des télé-procédures doit permettre, en allégeant les tâches de délivrance de titres, de renforcer les moyens humains consacrés aux missions prioritaires.

Une réforme profonde des missions des préfectures

Chaque préfecture a mené une réflexion sur la refonte de son organigramme afin de s'adapter localement aux principes généraux du PPNG. Ainsi et au titre des principales modifications ont été créés en 2017 :

- ✓ une direction de la sécurité, des polices administratives et de la réglementation regroupant toutes les thématiques en termes de sécurité (hors défense et protection civiles relevant du directeur de cabinet du préfet) ;

- ✓ une direction de la citoyenneté, de la légalité et de l'environnement qui regroupe les thématiques environnementales, de contrôle de légalité réglementaire et budgétaire et les élections ;
- ✓ un service de coordination interministérielle et d'appui territorial comportant une mission "projet métropolitain" ;
- ✓ des blocs de compétences dans les arrondissements : le greffe des associations de l'ensemble du département à la sous-préfecture d'Istres ; l'instruction des 1ères demandes de titres de séjour pour l'ensemble des arrondissements du département hors Marseille en sous-préfecture d'Aix-en-Provence et l'instruction des titres de séjour "saisonniers" de l'ensemble du département en sous-préfecture d'Arles.

La lutte contre la fraude

La dématérialisation des procédures a permis l'utilisation de nouvelles techniques innovantes et performantes permettant la détection automatique de fraude documentaire ; Outre ces évolutions technologiques, une cellule contre la fraude départementale s'est mise en place à la préfecture des Bouches-du-Rhône.

En 2017, la Mission Départementale de lutte contre la fraude (MDF) s'est particulièrement investie dans la lutte contre la fraude externe à travers notamment l'initiation de 58 procédures article 40 concernant une demande de carte nationale d'identité et de 41 concernat une demande de passeports. Action qui a permis en 2017 à plus de 41 personnes, victimes d'usurpation de recouvrer leur identité.

La mission s'est également attachée à mettre en place un réseau partenarial et de soutien tant interne à la préfecture qu'externe. . A ce titre, la MDF a élaborer 46 fiches d'informations thématiques et mené pas moins de 370 analyses, levées de doutes sur sollicitations de services ou partenaires concernant la nationalité ou l'identité.

Une réorganisation des arrondissements

La redéfinition des limites d'arrondissement intervenue en mars 2017 vise à renforcer la cohérence des arrondissements et des intercommunalités et à mieux prendre en compte la continuité économique des territoires.

Les communes concernées par ces modifications sont : Alleins, Eyguières, Lamanon, Mallemort, Sénas, Vernègues (d'Arles à Aix); Grans et Cornillon-Confoux (d'Aix à Istres); Septèmes-les-Vallons (d'Aix à Marseille); Gréasque (de Marseille à Aix), Port-St-Louis-du-Rhône (d'Arles à Istres).

Le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

L'élaboration du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, copiloté par la Préfecture et le Conseil Départemental, s'inscrit dans une dynamique d'amélioration et de modernisation des services publics. Issu de la loi du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, ce schéma comporte un programme d'actions d'une durée de six ans avec des objectifs quantitatifs et qualitatifs pluriannuels, pour améliorer la qualité des services offerts à la population par l'État et ses opérateurs, les collectivités mais aussi les opérateurs privés et pour garantir une égalité entre les territoires et en favoriser le développement et l'attractivité.

Ce projet de schéma a été finalisé, dans les Bouches-du-Rhône, en juillet 2017.

A partir du diagnostic territorial posé par l'INSEE, et à la suite à de nombreuses réunions de travail et de nombreux échanges avec le Conseil Départemental, les opérateurs et les services de l'État, quatre grandes orientations ont été retenues :

- ✓ orientation 1 – améliorer l'offre d'accès physique aux services publics,
- ✓ orientation 2- développer l'offre d'accès numérique aux services publics,
- ✓ orientation 3- garantir l'offre sanitaire et sociale accessible à la population,
- ✓ orientation 4- prendre en compte les besoins d'accès aux services publics des publics les plus fragiles.

Les maisons de services aux publics

Un des principaux outils du schéma est le développement des maisons de services des maisons de services aux publics, qui visent à répondre aux besoins des citoyens éloignés des opérateurs publics, notamment en zones rurales, péri-urbaines et au sein des QPV.

Elles constituent une des modalités d'installation d'une offre mutualisée et de proximité de services.

Elles constituent un lieu unique d'accueil, d'orientation et d'aide aux usagers dans leurs relations avec les administrations et les organismes publics, principalement dans les domaines de l'emploi et des prestations sociales (en relation avec la CAF, la CPAM, la MSA, la CARSAT...). Elles accueillent au minimum deux opérateurs du champ de l'emploi et de l'aide sociale, objet des principales demandes des usagers.

Le but d'une MSAP est de pouvoir effectuer plusieurs démarches dans un même lieu, de délivrer un premier niveau d'information et d'accompagnement de plusieurs natures :

- ✓ accueil, information et orientation : documentation, orientation vers le bon interlocuteur, information sur les droits et prestations (allocations, législation du travail, formation),
- ✓ aide à l'utilisation des services en ligne : télé-déclaration, inscription et mise à jour de son espace personnel, aide à la recherche d'emploi, candidature en ligne...
- ✓ aide aux démarches administratives : compréhension des courriers administratifs, constitutions de dossiers...
- ✓ mise en relation avec les partenaires : prise de rendez-vous, permanences partenaires dans les locaux de la Maison de services au public, entretien à distance...

12 projets de maisons de services d'accueil du public ont abouti dans le département, dont 3 MSAP postales en milieu rural (Aureilles, Puyloubier, Saintes-Maries de la Mer), 7 en QPV à Marseille et 2 en QPV à Port Saint Louis du Rhône et la Ciotat.

Annexes : Sigles

ANAH : Agence Nationale de l'Habitat

ANRU : Agence Nationale de Rénovation Urbaine

BMPM : Bataillon des Marins-Pompiers de Marseille

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CAO : Centre d'Accueil et d'Orientation

CDCI : Commission Départementale de la Coopération Intercommunale

CICE : Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi

CMS : Contrat de Mixité Sociale

CODAF : Comité Départemental Anti-Fraude

CODEFI : Comité Départemental d'Examen des difficultés de Financement des Entreprises

CPER : Contrat Plan État-Région

CSIRM : Comité d'Information et de Surveillance sur les Rejets en mer

CSS : Comité de Suivi de Site

DATAR : Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale

DDPP : Direction Départementale de la Protection des Populations

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

DGCCRF : Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement

DIRECCTE : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

DIRM : Direction Interrégionale de la Mer

DIRMED : Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée

DRDJSCS : Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DRFiP : Direction Régionale des Finances Publiques

EPAEM : Établissement Public d'Aménagement Euroméditerranée

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

EPF : Établissement Public Foncier

ERP : Établissements Recevant du Public

FEADER : Fond Européen Agricole pour le Développement Rural

FIPD : Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance

FSIL : Fond de Soutien à l'Investissement Local

FSIPL : Fond de Soutien à l'Investissement Public Local

GLTD : Groupes Locaux de Traitement de la Délinquance

GPMM : Grand Port Maritime de Marseille

GUDA : Guichet Unique des Demandeurs d'Asile

ICHN : Indemnités Compensatoires de Handicap Naturel

IGH : Immeubles de Grande Hauteur

LEO : Liaison Est-Ouest (agglomération d'Avignon)

LLS : Logement Locatif Social

MAMP : Métropole Aix-Marseille-Provence

MAPTAM (loi) : Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles

MIN : Marché d'Intérêt National

MISEN : Mission Inter Services de l'Eau et de la Nature

MSAP : Maison de Service au Public

NOTRe (loi) : Nouvelle Organisation Territoriale de la République

PAC : Politique Agricole Commune

PDEC : Préfet Délégué pour l'Égalité des Chances

PLAI : Prêt Locatif Aidé d'Intégration

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PNRU : Programme National pour la rénovation urbaine

PPR : Plan Prévention des Risques

PPRI : Plan Prévention des Risques d'Inondations

PPRIF : Plan Prévention du Risque Incendie de Forêts

PPRT : Plan de Prévention des Risques Technologiques

PSE : Plan de Sauvegarde pour l'Emploi

QPV : Quartier prioritaire de la Politique de la Ville

SCDS : Sous-Commission Départementale pour la Sécurité

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

SDCI : Schéma départemental de Coopération Intercommunale

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours

SGLRI : Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondations

SOCLE : Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau

SPEP : Service Public de l'Emploi de Proximité

1. **SRU (loi)** : Solidarité et Renouvellements Urbains

UHU : Unité d'Hébergement d'Urgence

URSSAF : Union de Recouvrement de la Sécurité Sociale et des Allocations Familiales

UT : Unité Territoriale

UT DREAL : Unité Territoriale de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

ZAC : Zone d'Aménagement Concerté